

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL838

présenté par
M. Matras, rapporteur

ARTICLE 16

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« mixité »,

insérer le mot :

« qui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de portée rédactionnelle